



Le Conseil électoral provisoire, dans une note du 11 juin, avait indiqué que les personnes ayant leur carte d'identité nationale après le 27 juillet prochain ne seront pas autorisées à voter aux élections du 26 octobre et 28 décembre. L'ONI, contacté par HPN, fait le point autour de cette mesure.

« C'est une décision légale. C'est la loi électorale qui fait obligation aux institutions concernées : le Conseil électoral et l'Office national d'identification de fermer le registre électoral 90 jours avant le jour du scrutin », a expliqué le directeur de l'ONI, Jean-Baptiste Fils St Cyr, indiquant : « cela n'est pas nouveau. »

« L'obtention de toute carte électorale effectuée après le 27 juillet n'habilite nullement son titulaire à voter aux [dites] élections », a-t-on lu dans la note du 11 juin du Conseil électoral provisoire.

Haïti-Élections : ONI : le délai de 27 juillet accordé aux citoyens pour retirer leur CIN est légal

Écrit par SFD/HPN

Mercredi, 18 Juin 2014 11:15

« Le CEP, a dit St Cyr, a juste fait un rappel. Lors des élections antérieures, les lois électorales ont toujours exigé deux mois pour fermer le registre électoral, mais vu des difficultés enregistrées à cause de l'intervalle jugée trop court, les acteurs avaient décidé d'ajouter un mois en plus. »

Selon Jean-Baptiste Fils St Cyr, l'Office national d'identification (ONI), pour le moment, est entrain de préparer une liste électorale générale (LEG) pour le Conseil électoral suite à un protocole d'accord qui a été signé entre les deux institutions.

C'est à partir de cette liste, a indiqué le directeur de l'ONI, que le Conseil électoral va, de son côté, établir le nombre de bureaux de votes en fonction du nombre d'électeurs [potentiels].

En ce qui à trait au retard enregistré dans la livraison des CIN, Jean-Baptiste Fils St Cyr a indiqué à l'agence HPN que des mesures ont été prises pour corriger ce problème.

Par ailleurs, le directeur de l'ONI a expliqué que l'institution continuera à émettre des cartes à l'intention des citoyens ayant l'âge requis : 18 ans.

« C'est une pièce d'identité avant tout. Nous avons l'obligation de la fournie à tout le monde [...] », a rappelé le numéro un de l'Office national d'identification, Jean-Baptiste Fils St Cyr.

Sylvestre Fils Dorcilus